



FICHE D'USAGE pour la SUBSTANCE

② - Chlorhydrate de chitosane

Révision n°0 – 23/08/2018

SPECIFICATIONS

La substance chlorhydrate de chitosane ou chitosan doit être d'origine animale et respecter la Pharmacopée.

Teneur maximale en métaux lourds : 40 ppm.

STATUT

- ➔ Utilisable en Agriculture Biologique



- ➔ Répond à la définition des substances et agents de biocontrôle

FONCTION

- ➔ Eliciteur ayant un effet fongicide et bactéricide via la stimulation des mécanismes naturels de défense des plantes



RECETTE(S)

- ➔ Recette pour pulvérisation (poudre soluble) sur cultures ou traitement des semences.

Diluer dans l'eau.

Dilution
50 à 200 g /100 L d'eau
5 à 20 g pour un pulvérisateur de 10 L

RECOMMANDATIONS

- ➔ Précautions
- ➔ Application : période de la journée
- ➔ Mesures de précautions ordinaires

Port de gants recommandé.

- ➔ Conservation de la préparation

La préparation doit être appliquée dans un délai maximum de 24 heures.

- ➔ Délai Avant Récolte (DAR)

-

- ➔ Compatibilité

-

- ➔ Incompatibilité

-

APPROBATION

- ➔ Règlement d'exécution (UE) n°563/2014

du 23 mai 2014 portant approbation de la substance de base chlorhydrate de chitosane, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009.



- ➔ ReviewReport

Version Basic Substance Chitosan hydrochloride SANCO/12388/2013–rev. 2 du 20 mars 2014.



PAS DE LMR REQUISE

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2015/165

du 3 février 2015 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'acide lactique, la souche Ve6 de *Lecanicillium muscarium*, le chlorhydrate de chitosane et *Equisetum arvense* L.



Mise à jour : août 2018

Rédaction

Marie Deniau

Superviseur

Patrice Marchand – ITAB : patrice.marchand@itab.asso.fr

Relecture

Julie Carrière – ITAB : julie.carriere@itab.asso.fr

Conception graphique

Service Communication ITAB

Pour citer ce document :

ITAB 2018 - Fiche d'Usage agricole de la substance de base chlorhydrate de chitosane.